

BFI

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 75 rue de l'Alma, 35000 RENNES
900 230 137 RCS RENNES**

EXTRAIT

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 mars,
A 9 heures,

Les associés de la Société BFI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 75 rue de l'Alma 35000 RENNES, d'un commun accord.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien SAVEY, en sa qualité de Président de la Société SAVEY FINANCES, elle-même Présidente de la société GROUPE BÂTISSEURS D'AVENIR, Présidente de la Société.

Monsieur Christian ROULLEAU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (...)

- Reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(...)

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente
La Société GROUPE BÂTISSEURS D'AVENIR
Représentée par Monsieur Damien SAVEY
Président de la société SAVEY FINANCES
Présidente

DocuSigned by:
Damien SAVEY
B8B5C0EBCDB7464...